



**Extrait du Registre des Délibérations  
Conseil du Pôle Métropolitain  
du Pays de Béarn**

**Séance du 16 janvier 2026**

*Date de la convocation : 9 janvier 2026*

*Nombre de délégués en exercice : 65*

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mohamed AMARA, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Jean-Yves COURREGES, Valérie DEJEAN, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Francis LANSALOT-MATRAS, Didier LARRAZABAL, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Fernand MARTIN, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY.

**Délégués suppléants :**

Kenny BERTONAZZI (a suppléé Eric SAUBATTE), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Jean-Loup FRICKER (a suppléé Monique SEMAVOINE), Jean LACOSTE (a suppléé Josy POUHEYTO), Régis LAURAND (a suppléé Patrick BURON), Charles PELANNE (a suppléé Sandrine LAFARGUE).

**Etaient excusés :**

Lydie ALTHAPÉ, Patrick BALDAN, Michel BERNOS, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Katty BROGNOLI, Serge CASTAIGNAU, Frédéric CLABÉ, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Nadia GRAMMONTIN, Arnaud JACOTTIN, Philippe LALANNE, Jean-Simon LEBLANC, Marc OXIBAR, Francis PEES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Carine SARRIQUET, Raymond VILLALBA.

**Etaient absents :**

Henri BELLEGARDE, Emmanuel HANON, Jérôme MARBOT, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Didier REY, Martine RODRIGUEZ, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

**Etaient représenté(e)s :** Isabelle LAHORE a donné pouvoir à Thierry CARRERE

**Secrétaire de séance : Victor DUDRET**

-----

**N°4 - PROJET DE VALORISATION DE L'ANCIEN CAMP DE GURS  
PREFIGURATION DES ACTIONS DE FORMATION : PARTENARIAT  
AVEC LE SITE-MEMORIAL DU CAMP DES MILLES**

**Rapporteur : Bernard UTHURRY**

**Mesdames, Messieurs,**

Par délibérations concordantes, les intercommunalités membres du Pays de Béarn ont déclaré d'intérêt métropolitain les études préalables du projet de création d'un équipement dédié à l'histoire et aux mémoires du camp de Gurs.

La première étape a consisté en la définition du projet scientifique et culturel dessinant les grandes orientations structurantes du futur établissement. Celui-ci s'articule autour de quatre dimensions qui sont aux fondements d'un équipement conçu comme un lieu d'éducation citoyenne et de conscience :

- Se souvenir : faire découvrir l'histoire des internés et commémorer
- Comprendre : partir des histoires individuelles pour comprendre la grande histoire
- Se questionner : poser des questionnements individuels et collectifs sur des thématiques plus larges et contemporaines pour lutter contre les racismes, les extrémismes...
- Se projeter : faire vivre ces questionnements de façon contemporaine par la création artistique.

En parallèle de la démarche d'aménagement, le Pays de Béarn souhaite préfigurer le fonctionnement du futur établissement en engageant, dès 2026, des actions partenariales dans le champ de la formation professionnelle et du développement de l'offre pédagogique européenne.

L'objectif est de valider le positionnement du futur établissement comme acteur légitime du travail de mémoire et d'éducation citoyenne dans le Sud-Ouest européen, tout en formalisant les partenariats techniques et institutionnels optimisant son fonctionnement à venir.

Pour ce faire, et dans la logique de réseau qui caractérise le projet, le Pays de Béarn souhaite mettre en œuvre un partenariat avec la Fondation du Camp des Milles pour développer les formations à destination des enseignants et des agents publics de la fonction territoriale et d'Etat à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine en 2026 et 2027.

En effet, depuis 2013, la Fondation du Camp des Milles et l'Université d'Aix-Marseille co-portent une Chaire UNESCO dénommée « Éducation à la citoyenneté, sciences de l'Homme et convergence des mémoires ». Dans ce cadre, la Fondation du Camp des Milles a développé une approche pédagogique et de formation qui repose sur 3 piliers, complémentaires du projet déployé par le Pays de Béarn :

- La sensibilisation aux discriminations fondées sur le racisme et l'antisémitisme, et leur potentiel à conduire au génocide ;
- Le développement de l'esprit critique et de la vigilance citoyenne face aux mécanismes de déresponsabilisation ;
- La mise en valeur des actes de résistance et des valeurs humanistes.

La Fondation du Camp des Milles dispose d'un organisme de formation habilité et certifié, référencé dans le Datadock (plateforme nationale de référencement des organismes de formation). Les formations bénéficient également des accréditations de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Le Pays de Béarn souhaite formaliser ce partenariat pour donner de la lisibilité aux liens entre les deux structures. Cela traduit une logique d'alliance afin de pouvoir proposer des formations en Nouvelle-Aquitaine, s'appuyant sur l'expertise des équipes de la Fondation du Camp des Milles, tout en valorisant hors les murs leur offre de formation.

Il est précisé que le financement de ce partenariat s'appuiera sur la subvention du Ministère des Armées obtenue par le Pays de Béarn dans le cadre de l'appel à projet pour la mise en œuvre d'actions de lutte contre l'antisémitisme pour le programme 2026. D'autres subventions seront sollicitées auprès de différents partenaires institutionnels dans le cadre de la consolidation du modèle économique du futur établissement.

**Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :**

- 1. Approuver le partenariat entre le Pays de Béarn et la Fondation du Camp des Milles ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent ;**
- 3. Autoriser Monsieur le Président à signer toute demande de subvention pour la mise en œuvre des actions de formation.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les signatures

Pour extrait Conforme,

Le Secrétaire

Victor DUDRET



Le Président,

*F. Bayrou*

François BAYROU

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 064-200079051-20260116-D04\_20260116-DE